ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2015

Lizée Gauthier CGA

TABLE DES MATIERES

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	**1**
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	**2**
Avoir des membres	**3**
État des résultats	**4 – 6**
État de l'évolution de la situation financière	**7**
Sommaire des projets	**8**
Notes afférentes aux états financiers	**9**

Lizée Gauthier
COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS

Michel Gauthier Certified General Accountant Prof. Corp.

473 - 2ième avenue nord
Saskatoon, Saskatchewan
S7K 2C1
Tél : (306) 653-4444
Télécopieur : (306) 665-5662
1-888-665-5021
Internet : lizee@sasktel.net

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de :
L'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan Inc.**, qui comprennent le bilan au **31 mars, 2015,** et les états des résultats et les bénéfices non-répartis pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan Inc.** au 31 mars, 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

SASKATOON (SASKATCHEWAN)
LE 21 AOÛT, 2015

COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.

BILAN

LE 31 MARS 2015
(comparaison avec 2014)

	2015	2014
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (note 2)	82 538 $	108 505 $
Comptes à recevoir	2 565	1 037
Subventions à recevoir	64 516	8 798
Intérêts à date à recevoir	113	101
	149 732	118 441
IMMOBILISATIONS	15 413	10 408
	165 145 $	128 849 $
PASSIF ET AVOIR DES MEMBRES		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer	28 059 $	36 191 $
Revenus reportés	7 557	15 921
Revenus reçu d'avance	45 612	-
	81 228	52 112
AVOIR DES MEMBRES		
Fonds de Capital	15 413	10 408
Bénéfices non-répartis	43 228	43 236
Fonds de Roulement	25 276	23 093
	83 917	76 737
	165 145 $	128 849 $

APPROUVÉ PAR LE BUREAU DE DIRECTION:

_____, Directeur/trice

_____, Directeur/trice

Lizée Gauthier CGA

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.

AVOIR DES MEMBRES

LE 31 MARS 2015
(comparaison avec 2014)

	2015	2014
FONDS DE CAPITAL		
Solde au début de l'exercice	10 408 $	28 222 $
Achats / ventes / Ajustements	5 005	(17 814)
Solde à la fin de l'exercice	15 413	10 408
BÉNÉFICES NON-RÉPARTIS		
Solde au début de l'exercice	43 236	43 237
Bénéfices de l'exercice	2 175	9 772
Transfert au fonds de roulement	(2 183)	(9 773)
Solde à la fin de l'exercice	43 228	43 236
FONDS DE ROULEMENT		
Solde au début de l'exercice	23 093	13 320
Transfert des bénéfices non-répartis	2 183	9 773
Solde à la fin de l'exercice	25 276	23 093
AVOIR DES MEMBRES	83 917 $	76 737 $

Lizée Gauthier CGA

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015
(comparaison avec 2014)

	2015	2014
REVENUS		
Subventions		
Ministère de la Justice Canada	191 006 $	108 666 $
Ministère de l'éducation	15 000	15 000
RHDC	110 324	106 571
SAIC	4 000	-
	320 330	230 237
Autre revenus		
Autres revenus	1 711	15 285
Cotisations	340	1 085
Intérêts	405	235
	2 456	16 605
	322 786	246 842
Revenus reportés de l'année précédente	15 921	-
	338 707	246 842
DÉPENSES (Détails à la page 5 & 6)	328 975	221 149
BÉNÉFICES	9 732	25 693
Revenus reportés	7 557	15 921
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	2 175 $	9 772 $

Lizée Gauthier CGA

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015
(comparaison avec 2014)

	2015	2014
DÉPENSES		
Charges Salaires		
Assurance – emploi	4 287 $	3 076 $
Assurances Collectives	3 318	2 320
Charges social ACF	252	-
REER	2 863	2 863
RPC	7 629	5 606
Salaires	175 846	130 783
Worker's Compensation Board	446	305
	194 641	144 953
Coûts opérationnels		
Achats d'équipements/ mobiliers	5 005	2 410
Assurances	1 320	1 383
Conseil d'administration	1 284	1 175
Entente administrative – ACF	3 237	5 289
Formation	2 000	2 000
Frais bancaires	60	61
Fraise de poste et de livraison	142	322
Internet	224	-
Location d'équipements	720	720
Locations locaux et services publics	1 500	4 914
Loyer	5 412	5 412
Matériel de bureau	4 949	1 680
Partenariats	1 532	-
Photocopies	955	1 062
Téléphone et télécopieur	1 788	839
	30 128	27 267
Publicité		
Chroniques	2 685	-
Dons	-	6 555
Matériel promotionnel	3 083	-
Placements médiatiques	2 151	-
	7 919	6 555
Déplacements		
Frais de représentation	42 685	27 869

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015
(comparaison avec 2014)

	2015	2014
DÉPENSES (continue)		
Honoraires		
Contractuels / Honoraires	15 449 $	12 048 $
Évaluateur externe	14 566	-
Graphiste	3 617	-
Orateurs	2 100	1 057
Vérification comptable	1 831	1 400
Webmestre	12 039	-
	49 602	14 505
Projets		
SAIC	4 000	-
	328 975 $	221 149 $

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015
(comparaison avec 2014)

	2015	2014
LIQUIDITÉS PROVENANT DE (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfices de l'exercice	2 175 $	9 772 $
Variations des soldes de fonds de roulement hors caisse		
Comptes à recevoir	(1 528)	519
Subventions à recevoir	(55 718)	16 522
Intérêt à date à recevoir	(12)	(20)
Comptes à payer	(8 132)	(44 677)
Revenus reportés	(8 364)	15 921
Revenus reçu d'avance	45 612	-
	(25 967)	(1 963)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS NETTES	(25 967)	(1 963)
LIQUIDITÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	108 505	110 468
LIQUIDITÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	82 538 $	108 505 $

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.

SOMMAIRE DES PROJETS

LE 31 MARS 2015

	Revenus	Dépenses	Revenus Reportés	Bénéfices(Déficit) de l'exercice
Centre d'information et de ressources juridiques	191 006 $	191 006 $	- $	- $
Fonds de roulement	2 456	273	-	2 183
Info-Jeunesse	7 557	-	7 557	-
Journée de droit	15 000	15 004	-	(4)
Nouveaux Horizons	118 688	118 692	-	(4)
SAIC	4 000	4 000	-	-
	338 707 $	328 975 $	7 557 $	2 175 $

Lizée Gauthier CGA

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2015

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Immobilisations

Les achats en mobilier et équipement ne sont pas amortis durant l'année, mais sont rapportées comme dépenses dans l'année d'acquisition, ensuite ajoutés au bilan dans le Fonds de Capital.

Instruments financiers

L'Association classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes : actifs et passifs détenus à des fins de transaction, actifs disponibles à la vente, prêts et créances, actifs détenus jusqu'à leur échéance et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale. Les coûts des transactions sont inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers, sauf dans le cas des éléments détenus à des fins de transactions, qui sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Au cours des périodes subséquentes, l'évaluation dépendra du classement de l'instrument financier.

Les actifs financiers "détenus à la fins de transactions" sont par la suite mesurés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les revenus.

Les actifs financiers "détenus jusqu'à leur échéance" sont par la suite, au besoin, évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. ENCAISSE

	2015	2014
Petite Caisse	500 $	100 $
Compte chèques	46 585	73 243
Part Sociale – Affinity Credit Union	20	20
Dépôt à Terme	35 483	35 142
	82 588 $	108 505 $

3. CONSTITUTION

L'association a été constituée en vertu de la loi intitulée 'Loi de 1995 sur les sociétés sans but lucratif' de la Saskatchewan le 30 novembre 1989.

4. IMPÔTS SUR LE REVENU

L'association est un organisme à but non-lucratif donc n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.